

De : ALFON Carole - DDTM 44/SAD/PLAC [<mailto:carole.alfon@loire-atlantique.gouv.fr>]

Envoyé : mardi 22 septembre 2020 10:26

À : Urbanisme <urbanisme@chaumesenretz.fr>

Cc : GONNORD Thomas (Chef d'unité) - DDTM 44/SAD/PLAC <thomas.gonnord@loire-atlantique.gouv.fr>

Objet : Re: [INTERNET] Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Chéméré : CR examen conjoint

Bonjour,

Merci de votre retour.

Pour compléter, vous pouvez ajouter: "la mise en compatibilité du PLU n'engendre pas d'artificialisation ni d'imperméabilisation des sols. Le projet est encadré par d'autres procédures."

Bien cordialement

Carole ALFON

Chargée d'études en planification de l'urbanisme et loi littoral

Unité Planification Littorale et Aménagement Commercial / Service Conseil, Accompagnement et Urbanisme Durable

Direction départementale des territoires et de la mer

10 boulevard Gaston Serpette BP 53 606 - 44 036 Nantes Cedex 01

Tel: 02 40 67 24 73

www.loire-atlantique.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires et
de la mer

Le 17/09/2020 à 18:02, > Urbanisme (par Internet) a écrit :
Bonjour,

Suite à l'examen conjoint du 10 septembre dernier concernant la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Chéméré, veuillez trouver ci-joint le compte-rendu de cette réunion. Nous vous remercions de bien vouloir valider ce CR ou nous faire part de vos éventuels observations ou avis.

Dans l'attente de votre retour et restant à votre disposition,

Bonne réception.

Bien Cordialement.

Fabien LERAY



Service urbanisme
Mairie annexe de Chéméré
6 rue de Nantes, Chéméré
44680 CHAUMES-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 30 22
✉ : urbanisme@chaumesenretz.fr
www.chaumesenretz.fr